



## COMMENT REJOINDRE LE CLUB DES PARTENAIRES SYNASAV ?

### 1. FAIRE ACTE DE CANDIDATURE :

- Adresser à [accueil@synasav.fr](mailto:accueil@synasav.fr) :
  - Une demande écrite « à l'attention du Président du SYNASAV » indiquant votre souhait de rejoindre le « CLUB DES PARTENAIRES SYNASAV ». Cette demande exposera les principaux services que votre société pourrait apporter aux adhérents du syndicat.
  - Un document/une plaquette (fichier PDF) de présentation de votre société.

### 2. EXAMEN DE LA DEMANDE

- Les éléments transmis feront l'objet d'un examen par les membres du Conseil d'administration qui détermineront s'ils souhaitent vous rencontrer.
- Si c'est le cas, vous serez invité à intervenir au sein de l'un des Conseils d'administration (sur Paris) pour présenter votre société et vos services (10' d'intervention + questions / réponses).

### 3. RÉPONSE OFFICIELLE

- Une dizaine de jours après cette présentation, vous serez informé de la décision des membres du Conseil d'administration.

### 4. SIGNATURE OFFICIELLE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

- En cas d'avis favorable à votre candidature, la convention de partenariat est signée par les deux parties (engagement sur 3 ans).
- La participation financière annuelle vous est facturée.
- Vous réglez.

### 5. VOUS ÊTES MEMBRE DU CLUB DES PARTENAIRES SYNASAV

Informations : [accueil@synasav.fr](mailto:accueil@synasav.fr) - 01 45 70 95 27

